



LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Septembre 2019

 C2dossier



Introduction

Le taux de personnes en situation d'illettrisme est estimé à 11 % en Hauts-de-France (contre 7 % en France métropolitaine). Derrière ces chiffres, on retrouve des individus ne pouvant pas toujours avoir un accès optimum à leurs droits, rendant leur autonomie sociale et citoyenne compromise. Être en difficulté avec la lecture, l'écriture ou le calcul, c'est également devoir faire face à des difficultés plus importantes, dans l'accomplissement de ses démarches d'information, d'orientation, ou lors de l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

Alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans notre quotidien, une partie de la population s'en retrouve éloignée, que cela soit dû à la peur ou à une maîtrise insuffisante des outils informatiques et des savoirs de base. La problématique de l'illectronisme devient ainsi un enjeu complémentaire à la lutte contre l'illettrisme.

Ce C2dossier a pour vocation de mettre à la disposition des professionnels de l'emploi, de la formation et de l'orientation, une information factuelle sur la lutte contre l'illettrisme, son histoire, ainsi qu'un état des lieux chiffré de la situation en région et en France métropolitaine. Une autre partie est consacrée aux acteurs impliqués dans cette lutte et à leurs différents dispositifs. Enfin, souhaitant diffuser et apporter des réponses pratiques, ce dossier répertorie et met à disposition un nombre important de ressources permettant à tout à chacun d'agir : rapports, cartographies, outils, modules d'information.



Historique de la lutte contre l'illettrisme	6
Etat des lieux de l'illettrisme au niveau régional et national	8
Stratégies et dispositifs de la lutte contre l'illettrisme	12
Illettrisme numérique ou « l'inclusion numérique » comme nouvel enjeu.....	18
Des outils au service des professionnels	21
Ressources de référence	23
Glossaire	24

Le C2Dossier du C2RP traite une thématique. Il rend compte des principales informations sur le sujet et ne se veut pas exhaustif. Nous vous invitons à consulter le site du C2RP pour suivre l'actualité de la thématique www.c2rp.fr



Dossier thématique
Lutte contre l'illettrisme

HISTORIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

RAPPEL HISTORIQUE

C'est dans un **rapport d'ATD** quart monde de 1978, **qu'apparaît pour la première fois le terme « illettrisme »**. Les rapporteurs constatent que plusieurs personnes démunies ne maîtrisent pas ou peu la lecture et l'écriture.

En 1984, **le rapport « Des illettrés en France »**, établi à l'attention du Premier ministre, précise qu'une part importante de français ayant été scolarisé ne maîtrisent plus les bases de la lecture, de l'écriture ou du calcul. Ce rapport fait l'effet à l'époque d'un véritable électrochoc.

Suite à cet état des lieux, en octobre 1984 est constitué le **Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI)**. Ce groupe interministériel a pour mission de recenser et de mettre en œuvre les politiques de lutte contre l'illettrisme.

En 1998, la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, **inscrit la lutte contre l'illettrisme** en priorité nationale et **l'inscrit dans le code du travail**.

Art L900 - 6 du Code du Travail :

« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part (...). Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle ».

En 2000, **Création de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**, en remplacement du GPLI. L'agence a pour but « de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. (...) Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets ».

En 2002, le ministère de l'Éducation nationale et celui du Travail souhaitent mener une étude visant à mieux connaître la « répartition de la population adulte par niveaux de compétences en lecture ». Cette enquête conduite par l'INSEE et baptisée « **Information et vie quotidienne 2004 - IVQ 2004** », a été menée auprès de 10 400 ménages de France métropolitaine, et auprès d'individus âgés de 18 à 65 ans. Différents domaines sont évalués : le calcul, la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple. L'analyse de ces données évaluera à 9 % la part des personnes âgées de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme (individus résidant en France et ayant été scolarisé en France métropolitaine).

1978

1984

1998

2000

2002

Dans le cadre de la **loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie**, un nouvel article vient inciter les branches professionnelles à mener des actions de lutte contre l'illettrisme à destination des salariés en difficulté avec les compétences de base.

Art L 934 – 2 du Code du Travail :

« Les organisations qui sont liées par une convention de branche ou, à défaut, par un accord professionnel conclu dans les conditions prévues aux articles L. 132-1 à L. 132-17 se réunissent au moins tous les trois ans pour négocier sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés » notamment en établissant « les actions de formation à mettre en œuvre en faveur des salariés ayant les niveaux de qualification les moins élevés et, en particulier, ceux qui ne maîtrisent pas les compétences de base, notamment pour faciliter leur évolution professionnelle ».

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009, relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, impulse la **création du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP)**. Ce fonds a notamment pour vocation à valoriser et à impulser des actions de formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi en difficulté avec les compétences clés. Le FPSP forme et outille ainsi les conseillers aux entreprises et/ou aux salariés (OPCA et OPACIF) sur les thématiques des compétences clés, de l'illettrisme et du socle de compétences.

IVQ 2011. En 2011, l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI réitère l'enquête IVQ. Cette fois-ci, ce seront 13 750 personnes, âgées de 16 à 65 ans vivant en France métropolitaine qui seront interrogées. La méthodologie reste sensiblement la même, les épreuves passées au domicile des personnes s'appuient sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours. Au terme de l'édition 2011, 7 % des personnes évaluées sont en situation d'illettrisme (contre 9% en 2002). Au niveau régional, ils sont 11 % en Hauts-de-France. Ce pourcentage était de 14 % en Nord – Pas de Calais dans la précédente enquête conduite en 2002 (données non disponibles pour la Picardie).

En 2013, sous l'impulsion de l'ANLCI, un collectif de plus de 60 organisations : associations, fédérations, partenaires sociaux est constitué. **La lutte contre l'illettrisme est alors désignée par le Premier Ministre « Grande cause nationale 2013 »**. Ce label a notamment permis, au travers d'une large campagne de communication via la télévision et les radios publiques, de sensibiliser la population, de rendre visible l'illettrisme et de lever certains tabous.

Le 8 septembre 2013 a eu lieu en France, sous l'impulsion de l'ANLCI la première édition des **Journées Nationales d'Actions contre l'illettrisme**. Au niveau mondial, le 8 septembre correspond à la journée internationale de l'alphabétisation. Cette journée a été initiée par l'UNESCO il y a près de 50 ans.

En mai 2018, à l'initiative du Secrétariat d'Etat au numérique, est remis le **rapport sur la stratégie nationale pour un numérique inclusif**. Ce rapport propose un état des lieux et des recommandations visant à aider les 13 millions de français en difficultés avec les outils numériques. Plusieurs pistes sont développées : comment atteindre et orienter les publics en difficultés ? Comment structurer l'offre de médiation et de formation au numérique ? Quelle gouvernance et stratégie locale adopter pour mieux fédérer les acteurs ?

Sources :

« L'Illettrisme », les Essentiels, Milan, 2013

« Cadre législatif et institutionnel de la Lutte contre l'illettrisme »

<http://www.anlci.gouv.fr>

L'ILLETTRISME, UNE PROBLÉMATIQUE À LA MESURE ALÉATOIRE

En matière de mesure de l'illettrisme, deux sources sont principalement mobilisées : celles provenant de la Journée de Défense Citoyenneté (JDC) et celles de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ). Elles ont cependant des périodicités et des publics divers.



Données provenant de la Journée de Défense Citoyenneté (JDC)

Chaque année, les jeunes de 15 à 26 ans sont appelés à participer à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC). Cette journée permet de découvrir les opportunités professionnelles civiles et militaires offertes aux jeunes, est obligatoire. A cette occasion, une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française est réalisée. Ainsi, nous disposons chaque année d'informations précises sur les capacités de lecture, de compréhension et sur le niveau d'illettrisme des jeunes citoyens. Deux catégories distinctes sont mesurées : la part des jeunes en difficultés (ayant de très faibles capacités de lecture) et la part des jeunes en situation d'illettrisme.



Données provenant de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ).

Cette enquête conduite par l'INSEE et baptisée « IVQ » pour « **Information et vie quotidienne** » a été menée 2 fois. La première « IVQ 2004 » a concerné 10 400 ménages de France métropolitaine, la seconde : « IVQ 2011 », 13 750 ménages. Les individus interrogés sont âgés de 18 à 65 ans. Différents domaines sont évalués : le calcul, la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple. La dernière édition de cette enquête s'est déroulée en 2011-2012. Il n'existe pas de données régionales pour l'ex région Picardie concernant l'édition 2004.



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre



De quoi parle-t-on ?

Illettrisme



En France, **une personne est en situation d'illettrisme lorsqu'elle a été scolarisée en France et qu'elle a perdu ou n'a pas acquis une maîtrise suffisante de l'écriture, de la lecture ou du calcul.** Ces difficultés peuvent s'associer et être de degrés divers. La non-maîtrise interfère alors dans le quotidien de la personne, limitant son autonomie ou l'accomplissement des gestes de la vie de tous les jours.

Pour l'ANLCI, l'enjeu est alors « de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme ».

Illectronisme



L'illectronisme est **la transposition du concept d'illettrisme au domaine de l'informatique.** Il définit l'incapacité d'un individu, soit par peur ou par non-maîtrise des connaissances clés, à créer ou à utiliser des ressources numériques.

Analphabétisme



La notion d'alphabétisme sera, elle, employée pour désigner **une personne n'ayant jamais été scolarisée.** Elle n'a ainsi jamais appris à lire ou à écrire dans aucune langue. Pour l'ANLCI, l'enjeu pour ces personnes est alors « d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage ».

Français Langue Etrangère



Le terme FLE, pour « Français Langue Etrangère », concerne **un individu résidant en France et ne parlant pas le français.** Cet apprentissage du français peut donc concerner des personnes aux âges et aux parcours divers : étudiant étranger, migrant, ou individu venant en France à titre professionnel ...

Selon l'ANLCI l'enjeu est « d'apprendre la langue du pays où réside l'individu ».

ILLETTRISME : UN NIVEAU RÉGIONAL PLUS ÉLEVÉ QU'EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Taux de personnes en situation d'illettrisme, en département, en région et en France métropolitaine.

En 2011, en Hauts-de-France, **405 000** personnes âgées de 18 à 65 ans et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme, soit **11 %** de la population régionale de la même classe d'âge.

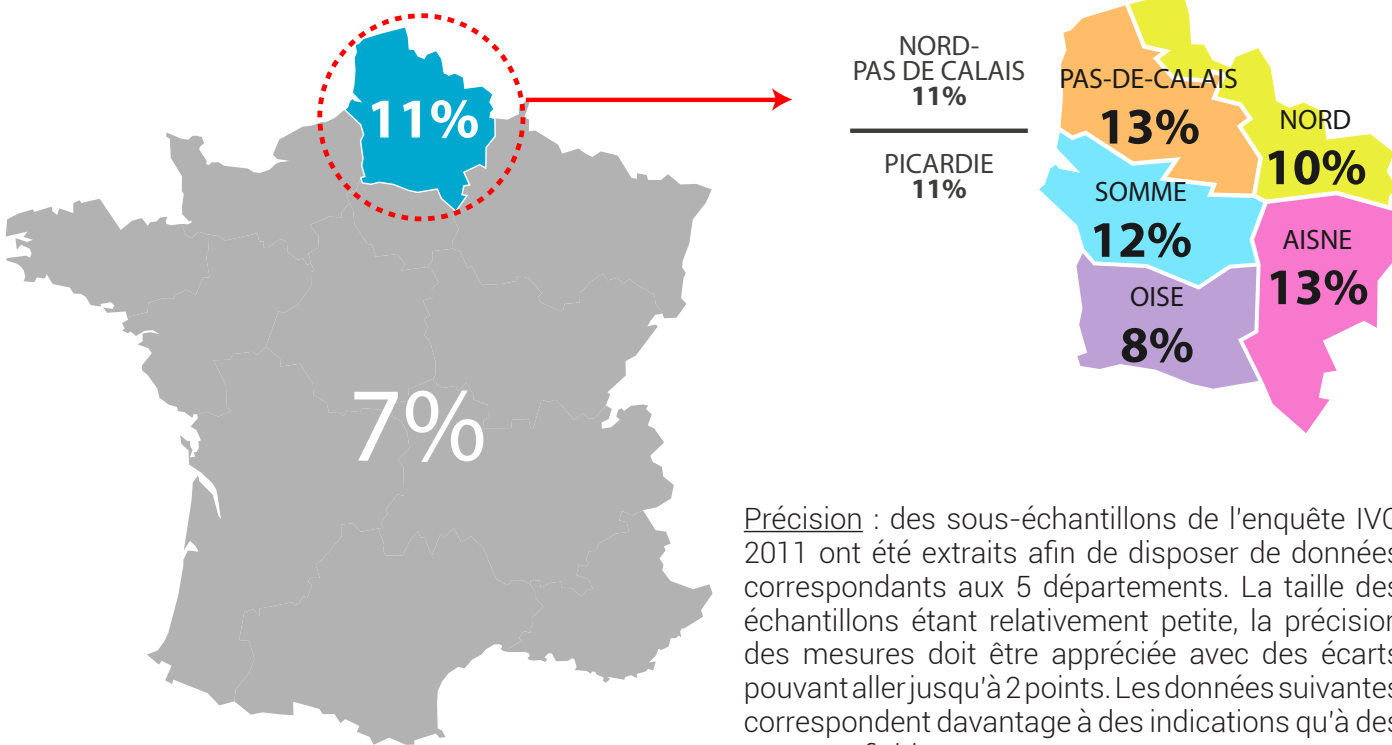
Sur le versant nord de la région (ex-région Nord-Pas de Calais) ce taux est passé de **14 %** en 2004, à **11 %** en 2011.

Pour le versant sud de la région (ex-région Picardie) ce taux était de **11 %** en 2011 (données non disponibles pour 2004).

Ce taux est de **7 %** en France métropolitaine (contre 9% en 2004)

En comparaison avec l'ensemble de la population de la France métropolitaine...

- **20 %** des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme (soit 3 fois plus que l'ensemble de la population concernée).
- **10 %** des demandeurs d'emploi qui se déclarent au chômage sont en situation d'illettrisme.
- **6 %** des personnes en emploi sont en situation d'illettrisme.
- Il y a 2 fois plus de personnes en situation d'illettrisme en Zones Urbaines Sensibles, qu'en France métropolitaine (**14 %** en ZUS, **7 %** en France métropolitaine)



Précision : des sous-échantillons de l'enquête IVQ 2011 ont été extraits afin de disposer de données correspondants aux 5 départements. La taille des échantillons étant relativement petite, la précision des mesures doit être appréciée avec des écarts pouvant aller jusqu'à 2 points. Les données suivantes correspondent davantage à des indications qu'à des mesures fiables.

Sources :
DSNJ/DEPP données traitées par JP Jeantheau, ANLCI, dont enquête IVQ 2004 et 2011,
<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-regional>
C2RP, Diagnostic partagé de la région Hauts-de-France, juin 2018.

Caractéristiques des individus en situation d'illettrisme

- Répartition par sexe des personnes en situation d'illettrisme en HDF (à l'échelle de la France métropolitaine 60% sont des hommes et 40 % des femmes).



53 %



47 %

- En HDF, **13 %** des illettrés ont entre 18 et 25 ans, sur-représentativité régionale de la classe d'âge. (contre 9 % en France métropolitaine).
- En France métropolitaine, **plus de la moitié** des personnes en situation d'illettrisme sont en emploi.
- En HDF, **19 %** des personnes en situation d'illettrisme habitent en zone rurale.

Résultats des évaluations de la Journée Défense Citoyenneté année 2018

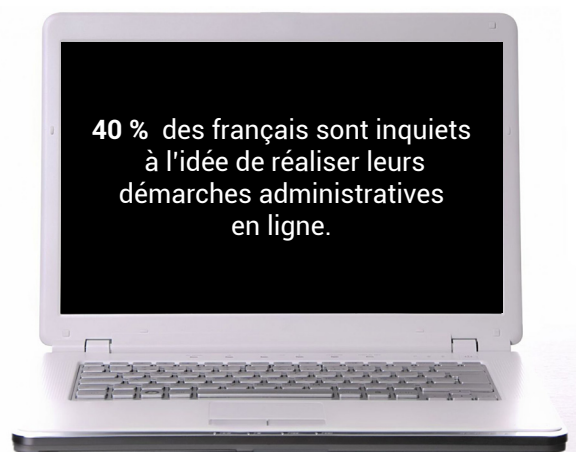
Concernant la session 2018 de la Journée Défense Citoyenneté, 710 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont participé à ces évaluations.

Parmi les 710 000 interrogés, on estime à **5,2 %** la proportion de jeunes en situation d'illettrisme selon les critères de l'ANLCI.

Répartition des jeunes en difficulté de lecture

Au niveau national, on constate que les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Les filles sont par ailleurs moins impactées que les garçons (**9,6 %** d'entre-elles sont en difficulté contre **13,2 %** des garçons).

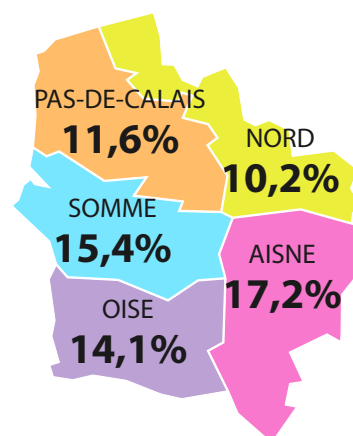
Au niveau de la France métropolitaine, il s'avère que **11,5 %** de ces jeunes ont des difficultés de lecture. Ces difficultés concernent les traitements complexes liés à la compréhension de l'écrit.



Les jeunes des DOM sont particulièrement concernés par les difficultés de lecture : 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, 50 % en Guyane et 74 % à Mayotte.

En France métropolitaine, c'est au nord que les difficultés de lecture sont les plus importantes.

Répartition départementale des jeunes en « difficulté de lecture » en Hauts-de-France



NB : En raison d'un problème technique rencontré lors de la passation des tests, les résultats de ces évaluations ne peuvent être comparés avec les précédentes éditions.

Sources :

Rapport et recommandations, Stratégie Nationale pour un numérique inclusif, Secrétariat d'Etat au numérique.

https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/rapport_numerique_inclusif.pdf

Note d'information de la DEPP

https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/74/9/depp-ni-2019-19-20-Journee-defense-et-citoyennete-2018-plus-de-un-jeune-Francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture_1135749.pdf





Maîtrise des savoirs de base des jeunes accompagnés par les Missions Locales de l'Aisne et en CFA.

Les jeunes sont particulièrement touchés par l'illettrisme, d'autres études aux périmètres plus restreints viennent apporter un regard complémentaire.

► **Maîtrise des savoirs de base des jeunes, enquête auprès des missions locales de l'Aisne.**

En septembre 2017, à l'initiative du Préfet de l'Aisne, une enquête a été menée sous la direction de la FNADT, auprès des Missions Locales du département afin de mesurer le niveau en lecture et en calcul des jeunes. Pour effectuer cette mesure, l'ANLCI a mis à disposition l'outil « Evado » (EValuation à Distance sur Ordinateur). Cet outil permet de mesurer à partir de tests, les compétences en lecture, les capacités de compréhension et d'identification de textes simples, ainsi que l'aptitude à écrire des mots. Un second volet de tests est, lui, dédié au calcul.

Sur les 466 jeunes ayant passé ces tests, **35 %** sont en situation d'illettrisme. Ce chiffre est très nettement supérieur aux données relevées dans le cadre des JDC.

► **Illettrisme et jeunes en apprentissage en France métropolitaine.**

L'ANLCI a mené, il y a quelques années, une enquête auprès des CFA de l'Île de France, des ex-régions du Languedoc-Roussillon, de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de la région Rhône Alpes. Toujours avec le même outil (EVADO) auprès cette-fois-ci de 1 700 élèves, les résultats sont là encore malheureusement élevés : **34 %** de ces jeunes sont considérés en situation d'illettrisme.

A l'échelle régionale comme au niveau national, diverses structures et organismes agissent en matière de lutte contre l'illettrisme. Tour d'horizon des stratégies, dispositifs et acteurs, impliqués dans la lutte.

LES STRATÉGIES RÉGIONALES

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) est le document déclinant à moyen terme la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelles.

Il s'agit d'une stratégie concertée, élaborée par la Région, l'Etat, le Rectorat, ainsi que dix organisations syndicales. Cette stratégie comporte 5 plans, déclinés en objectifs opérationnels.

La lutte contre l'illettrisme est citée à deux reprises, d'une part afin de lutter contre le décrochage des jeunes, mais également pour permettre aux demandeurs d'emploi d'entreprendre et de réussir leur projet de formation.

- « Plan stratégique n° 1 » : **Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage**

Objectif opérationnel 1 :

- Assurer pour tous la maîtrise d'un socle commun de compétences
- Assurer la maîtrise d'un socle de compétences, de connaissances et de culture pour tous les élèves (...)
- Faire de la lutte contre l'illettrisme une priorité, notamment en confortant les outils de son repérage et la sensibilisation des acteurs ».

- « Plan stratégique n° 5 » : **Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi**

Au titre de sa compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région propose d'incarner dans le cadre du CPRDFOP :

- une approche de la formation collective et structurante, allant de la préparation des publics (illettrisme, CLE@) en passant par l'acquisition de compétences jusqu'à l'accès à une qualification allant du niveau 5 à l'enseignement supérieur ».



Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Dans le cadre de la politique de cohésion sociale 2018-2020, et du « plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », la feuille de route régionale et interministérielle, consacre un axe entier de son programme à la lutte contre l'illettrisme. Cette feuille de route cible notamment les jeunes comme public prioritaire.

Pour mener à bien ce programme, 3 objectifs sont visés :

- Apporter des solutions au plus près des territoires,
- Accentuer le repérage du public,
- Amener dans un parcours de formation les 3000 jeunes repérés en situation d'illettrisme à l'issue de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Chacun de ces objectifs est décliné en plan d'actions.

Objectif n° 1 : Apporter des solutions au plus près des territoires, via :

- L'élaboration au niveau départemental ou infra départemental de plans de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour apporter une réponse adaptée aux spécificités du public.
- Nomination dans chaque département d'un référent illettrisme.

Objectif n° 2 : Accentuer le repérage du public, en :

- Inscrivant dans chaque convention entre l'État et un opérateur en charge de l'accompagnement des jeunes une obligation de repérage et de signalement.
- Déployant dans toutes les missions locales l'outil EVADO (EValuation à Distance sur Ordinateur) <https://cnfpt.evadoo.fr>
- Inscrivant dans la formation des tuteurs des services civiques une formation de sensibilisation à l'illettrisme.
- En redonnant au Centre de Ressources Illettrisme (...) une place prépondérante.

Objectif n° 3 : Amener dans un parcours de formation les 3000 jeunes repérés en situation d'illettrisme à l'issue de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), de par :

- La mise en place un partenariat avec les armées,
- Le suivi d'une cohorte de jeunes sur 2 ans.



Source :

Feuille de route – cohésion sociale Hauts-de-France 2018-2020, Préfecture de région Hauts-de-France.



L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Créée en 2000, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) est un Groupement d'Intérêt Public. L'agence agit de concert aussi bien avec les institutions, qu'auprès des acteurs de terrain œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme.

Son champ d'actions comprend :

- ▶ la mesure de l'illettrisme (par l'aide à l'élaboration et à la conduite d'études),
- ▶ l'élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence,
- ▶ l'impulsion et la coordination de projets,
- ▶ la conclusion d'accords-cadres avec les réseaux qui s'engagent en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

L'agence contribue également de par son action à la diffusion de bonnes pratiques favorisant la mutualisation et le transfert d'expériences entre les différents acteurs. Un autre volet de son champ d'action comprend la mise en place de sessions de professionnalisation visant à monter en compétences les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que la mise à disposition d'outils et de ressources.

Au titre de l'année 2018, la feuille de route de l'ANLCI s'articule autour de 4 priorités :

- ▶ développer l'accès à la formation des plus fragiles et mieux les accompagner avant, pendant, et après leur formation,
- ▶ former et accompagner les jeunes en difficultés,
- ▶ renforcer le maillage territorial pour rechercher un accompagnement continu et sans rupture des personnes les plus fragiles vers une solution adaptée à leurs besoins en formation de base,
- ▶ poursuivre l'intégration des actions éducatives, culturelles, sociales et citoyennes qui contribuent à une montée en compétences des publics ciblés.

A l'échelon régional, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) dispose d'un correspondant illettrisme - ANLCI. Ce dernier a entre autre pour mission d'informer et de coordonner les acteurs du territoire. A ce titre, des réunions de mobilisation et de coordination sont conduites pour organiser notamment les Journées Nationales d'Actions contre l'Illettrisme (JNAI). La présence d'un chargé de mission régional permet également de faire le lien entre « les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ».

L'ANLCI, a également ouvert un numéro Vert destiné à toutes personnes cherchant de l'aide, des informations, des conseils sur l'illettrisme. Les appels passés sont gratuits et localement redirigés vers un Centre Ressources Illettrisme correspondant au territoire de l'appelant afin d'apporter une réponse adaptée et localisée.

www.anlci.gouv.fr



Illettrisme Info Service

0800 11 10 35

Service & appel
gratuits



DISPOSITIFS MOBILISABLES DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le Service Public régional de Formation Compétences Clés 2018 – 2022

En matière de lutte contre l'illettrisme, la Région Hauts-de-France a lancé un appel public à proposition pour la période 2018-2022 sur la thématique des Compétences Clés. Cet appel à projet, effectué au titre du [Service d'Intérêt Economique Général \(SIEG\)](#) regroupe 3 programmes :

- le programme « Se former pour lire, écrire, agir »,
- le programme « Dynamique vers l'emploi »,
- le programme « Langues Etrangères ».

Ces actions s'inscrivent dans les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ces trois programmes s'adressent principalement : aux demandeurs d'emploi jeunes, aux salariés en contrat aidé, aux salariés à temps partiel et aux agents du Conseil régional.

Au titre du Plan Régional de Formation (PRF), les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs handicapés, les bénéficiaires du RSA et les adultes de plus de 45 ans diplômés ou expérimentés dans un domaine ne correspondant plus au marché du travail, sont également considérés comme prioritaires.

Programme « Se former pour lire, écrire, agir »

Ce programme s'adresse prioritairement aux personnes en situation d'illettrisme et souhaitant mener à bien un projet d'insertion professionnel et/ou personnel. Il est d'une durée minimum de 90 h et de 300 h maximum, renouvelable une fois. A l'issue de la formation une attestation de compétences est délivrée. Cette attestation mentionne les degrés du Référentiel de compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) atteints.

Programme « Dynamique vers l'emploi »

Ce programme vise à accompagner les personnes volontaires dans la validation ou la confirmation d'un projet professionnel et à leur permettre de s'orienter tout au long de la vie.

Pour mener à bien ce projet, 3 objectifs sont définis :

- l'acquisition du certificat Cléa (dont les deux premiers domaines concernent la « communication en français » et « l'utilisation des règles de base de calcul »). Pour cet objectif, le parcours de formation est estimé à 455 h en centre et 140 h en entreprise.
- l'acquisition de la compétence à s'orienter. Pour cet objectif, le parcours de formation est estimé à 140 h en centre et 140 h en entreprise.
- l'acquisition des Soft Skills (ou compétences sociales, savoir-être). Pour cet objectif, le parcours de formation est estimé à 70 h en centre.

Programme « Langues Etrangères »

Ce programme vise « l'acquisition des savoirs fondamentaux d'une langue étrangère mobilisables dans le cadre de la vie quotidienne ». Il s'adresse à la population de la région Hauts-de-France afin qu'elle acquière la maîtrise de la langue anglaise, néerlandaise ou française. Cette action concerne également les personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine et dans leur langue maternelle, et devant apprendre le français comme une langue étrangère. La durée de la formation est de 6 à 35 heures semaine sur une période maximale de 6 mois. Une épreuve de certification ou une attestation de compétences est prévue à l'issue de la formation.

La certification CléA

Suite à l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, les partenaires sociaux ont abouti à la définition partagée du « socle de connaissances et de compétences professionnelles ». Ce socle est défini comme étant : « *l'ensemble des connaissances et des compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle* ». En cela, la maîtrise du français, de la lecture, de l'écriture et du calcul est reconnue comme une compétence essentielle du socle.

C'est donc afin de sécuriser les parcours des individus, de valoriser leurs compétences acquises et de les accompagner dans l'acquisition de nouvelles, que le Copanef a créé la première certification officielle et interprofessionnelle reconnue dans tous les secteurs d'activité : le **certificat CléaA**



Suite à la disparition du Comité paritaire national de l'emploi et de la formation professionnelle (Copanef), dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les partenaires sociaux ont créé mi-décembre 2018 une association paritaire (Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle) pour assurer notamment la continuité du certificat CléA.

L'association, renommée Certif Pro dans l'accord national interprofessionnel (ANI) constitutif des commissions paritaires interprofessionnelles régionales, a obtenu l'octroi d'une ligne budgétaire dans le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour le financement des évaluations préalables. La formation étant prise en charge par les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

Ce financement permettra ainsi d'assurer la pérennité de la certification CléA, l'intention étant à terme d'inclure également les évaluations préalables dans les Pactes régionaux.

Par ailleurs, « Certif'pro a décidé de ne plus procéder à l'habilitation d'organismes formateurs à CléA. A partir du 1er juillet 2019, tous les organismes de formation déclarés satisfaisant aux obligations du décret qualité pourront former à CléA, sans avoir à disposer d'une habilitation ».

A qui s'adresse CléA ?

Ce certificat s'adresse à un public de 3 à 4 millions de salariés ou de demandeurs d'emplois peu qualifiés, principalement pour des personnes ne disposant pas forcément d'un diplôme ou de certification.

Cléa peut leur permettre :

- de reconnaître officiellement les compétences qu'ils ont acquises au cours de leurs parcours,
- d'en acquérir de nouvelles, via un parcours de formation personnalisé.

Quels sont les domaines de compétences couverts par CléA ?

Le certificat Cléa comprend 7 domaines dont la communication en français. En cela, elle peut être un outil efficace de lutte contre l'illettrisme.



Nouveauté : la certification CléA Numérique

Le décret n° 2018-779 du 10 septembre 2018 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles, introduit la création d'un nouveau module ayant pour objet « l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail ».

Ce certificat CléA numérique comprend 4 domaines de compétences :



Les étapes d'une certification CléA :

1. Evaluation préalable des 7 domaines
2. Analyse des résultats et établissement d'un parcours individualisé (si formation nécessaire)
3. Phase de formation de l'individu (de quelques semaines jusqu'à 5 ans au maximum)
4. Evaluation
5. Examen du dossier du candidat par un jury paritaire
6. Délivrance du certificat Cléa.

CléA , quelle prise en charge ?

Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les actions nécessaires pour obtenir le certificat CléA peuvent être prises en charge dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, d'une action de préparation opérationnelle à l'emploi (POE), ou encore via le Compte Personnel de Formation (CPF)...

Pour en savoir plus : **www.c2rp.fr**

Fiches dispositifs : CléA, CPF, POE *

Focus



L'offre régionale de formation

La base régionale du C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France répertorie l'ensemble des organismes de formation (OF) intervenant sur la thématique.

Les professionnels de l'emploi, de la formation et de l'orientation peuvent ainsi identifier les organismes de formations compétents en effectuant une recherche par mot clés : « illettrisme », « compétences clés », « CléA »... La recherche peut être affinée en saisissant une ville ou le code postal de la localité souhaitée.

The screenshot displays the C2RP website's search interface. At the top, there is a navigation bar with links for C2RP, OBSERVATION, PROFESSIONNALISATION, CALENDRIER, ACTUS, and PUBLICATIONS. Below this is the C2RP logo and the tagline 'OBSERVER - PROFESSIONNALISER - INFORMER'. The main section is titled 'Rechercher une formation' and contains a search form. The form has two main sections: 'FORMATION RECHERCHÉE' and 'OÙ ?'. The 'FORMATION RECHERCHÉE' section includes a text input field for 'Intitulé de formation, Diplôme, Profession, Code ROME, Formu' and a dropdown menu for 'TYPE DE FORMATION' with options for 'Formation initiale', 'Formation en apprentissage', and 'Formation continue'. The 'OÙ ?' section includes a text input field for 'Ville ou Code postal (ex: SECLIN, 59913)'. There is also a 'FINANCEMENT' section with checkboxes for 'Eligible au Compte personnel de formation (CPF)' and 'Formation conventionnée pour les demandeurs d'emploi ou dans le cadre de la formation professionnelle'. A 'Rechercher' button is located at the bottom right of the search form. The footer of the page includes links for 'MEMBRE DE L'ASSOCIATION ROO', 'NOS FINANCEURS', and 'C2RP' with the address '3 boulevard de Belfort'.

<http://www.c2rp.fr/formations>



Le secrétariat d'Etat au numérique évalue à près de 13 millions le nombre de Français se considérant en difficulté avec le numérique. Ces derniers n'utilisent pas ou très peu internet et estiment son usage complexe. Autre chiffre marquant : près de 40 % des Français se disent angoissés à l'idée de devoir effectuer des démarches administratives en ligne. On comprend aisément que les personnes en situation d'illettrisme ou de handicap (visuel par exemple) se trouvent particulièrement mises en difficulté.

15%

de la population est concernée par l'illectronisme

Bien que le taux d'équipement des citoyens français en ordinateurs ou en smartphones n'a jamais été aussi

important, des gestes quotidiens qui nous paraissent simples peuvent s'avérer être de véritables défis pour ceux ne maîtrisant pas l'usage du numérique : répondre à une offre d'emploi, remplir sa déclaration d'impôt, obtenir une carte grise, ou encore suivre en ligne la scolarité de ses enfants...

C'est ce que l'on appelle **l'illectronisme**. Cette non-maîtrise des usages numériques concernerait, tous âges confondus, près de 15 % de la population. Certains individus, bien que possédant un smartphone et utilisant les réseaux sociaux, ne sont pas forcément en mesure d'envoyer un courriel ou

d'utiliser les outils bureautiques de base. D'autres, comme le rappelle Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : « peuvent savoir lire, écrire, mais bloquent devant un ordinateur. Aujourd'hui, l'informatique est incontournable, notamment pour les démarches administratives : une case mal cochée ou l'absence d'adresse mail peuvent avoir de lourdes conséquences ».

En effet, l'étendue des services dématérialisés étant si vaste, que la maîtrise des outils informatiques peut devenir cruciale ou être à l'origine d'une part importante de non-recours aux droits.

Pour remédier à ce phénomène, certaines institutions s'organisent. Ainsi, le Centre Communal d'Action Social d'Amiens a mis en œuvre en mars 2017 un « plan numérique ». Ce plan agit sur plusieurs niveaux :

- établissement d'une cartographie des services numériques de la ville d'Amiens,
- installation de bornes d'accès aux services publics dans chaque quartier de la ville,
- mise à disposition de « coffre-fort numérique » permettant de stocker des documents administratifs dans le « cloud »,
- formation des travailleurs sociaux pour faciliter l'usage du numérique,
- mise en place d'un programme de formation au numérique à l'attention de 800 seniors par an.

Focus



Expérimentation : le "pass numérique" pour faciliter l'accès au numérique

Afin de contribuer à lever les freins des individus en difficulté avec le numérique, le gouvernement prévoit l'expérimentation d'un « pass numérique ».

Ce pass permettra à toute personne d'être orientée vers un lieu de médiation au numérique au plus proche de sa situation géographique. Ces lieux de médiation bénéficieront d'une labellisation de la part du préfet, afin de garantir un cahier des charges et un niveau minimum de services rendus. Le pass octroiera, d'autre part, l'accès à cinq ou dix ateliers de formation permettant d'accroître l'autonomie numérique des bénéficiaires.



Pistes et bonnes pratiques pour rendre le numérique accessible à tous

Lors de la conception et de la mise à jour d'un site internet :

- ▶ réfléchir en amont à l'approche ergonomique d'un site pour limiter le nombre de clic à effectuer afin d'accéder à une information.
- ▶ constituer un comité d'usagers pour recueillir leurs impressions,
- ▶ clarifier les contenus écrits,
- ▶ formuler des phrases simples de compréhension.

Pour accompagner les individus en difficultés :

- ▶ sensibiliser le personnel interne à l'inclusion numérique,
- ▶ identifier et former des médiateurs ou des aidants numériques,
- ▶ mettre à disposition des usagers un site « miroir » permettant « aux aidants de simuler les démarches en ligne sans manipuler les données personnelles de la personne accompagnée »
- ▶ repérer et mesurer les compétences numériques d'un individu, via la plateforme en ligne d'évaluation PIX : <https://pix.beta.gouv.fr/>
- ▶ repérer localement les lieux d'accès et de formation au numérique : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1793>

Source :
https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/rapport_numerique_inclusif.pdf



Outils et ressources

ILLETTRISME

N° vert illettrisme : 0800 11 10 35

Porté par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANLCI), ce numéro permet d'obtenir des informations et des conseils adaptés à chaque problématique. Ce numéro à destination des particuliers comme des professionnels permet d'obtenir une aide dans la recherche de conseils et d'informations sur l'illettrisme. Qu'il soit passé d'un téléphone fixe ou d'un portable l'appel est gratuit et permet d'obtenir une réponse locale adaptée aux différentes problématiques.

Ce service est accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Plateforme d'e-learning ANLCI

Cette plateforme à destination des personnels d'accueil, d'orientation, d'accompagnement en projet professionnel et des professionnels de la fonction RH, propose 3 modules :

- Comment déceler les indices révélateurs de l'illettrisme ? (15 min)
- Comment aborder l'illettrisme pour proposer une solution efficace ? (1h)
- Comment aborder l'illettrisme dans le monde du travail pour proposer une solution efficace ? (1h30)

Chacun de ces modules est inspiré de différentes situations de la vie quotidienne auxquelles les personnes en situation d'illettrisme sont confrontées. Des questionnaires permettent de faire le point sur les principales notions abordées et de passer aux séquences suivantes.

Médiathèque de l'ANLCI

Le portail de l'ANLCI rassemble au sein de l'espace médiathèque, un ensemble de ressources dédiées à la lutte contre l'illettrisme.

Ce portail permet de disposer d'études et de statistiques, mais aussi de guides pratiques adaptés à l'accompagnement de différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, jeunes en insertion, apprentis...

Cartographie des services et des acteurs de l'ANLCI

De multiples acteurs se mobilisent pour lutter contre l'illettrisme : Région, État, Rectorat, Département, l'URLIP... Conjointement à ces structures, un réseau volontariste d'associations intervient en matière d'information, de repérage et d'accompagnement des publics. L'ANLCI a ainsi mis à la disposition du public et des professionnels une cartographie rassemblant l'ensemble de ces acteurs : la « cartographie des acteurs et des services ». Il est ainsi possible d'obtenir la liste des associations agissant contre l'illettrisme en saisissant une ville et un périmètre de recherche.

L'offre régionale de formation

Le C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France propose, via, [la base régionale de l'offre de formation](#), un annuaire rassemblant l'ensemble des organismes de formation (OF) intervenant sur la thématique.

Les professionnels de l'emploi de la formation et de l'orientation, peuvent ainsi identifier les organismes de formations compétents en effectuant une recherche par mot clés : « illettrisme », « compétences clés », « Cléa »... La recherche peut être affinée en saisissant une ville ou le code postal de la localité souhaitée.

Illettrisme Info Service

0800 11 10 35

Service & appel gratuits

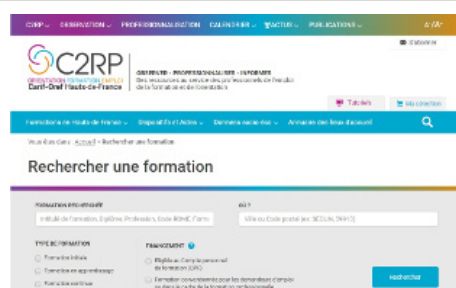
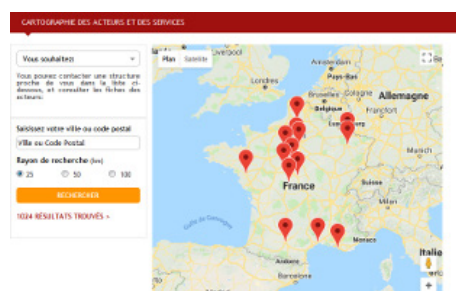
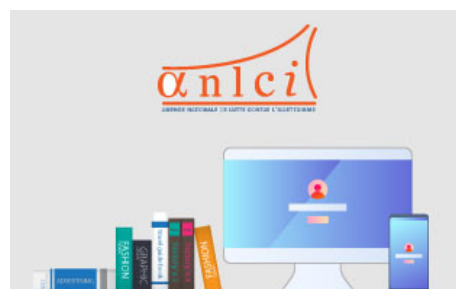
www.anlci-elearning.com

Face aux situations d'illettrisme



Les parcours de formation e-learning

3 PARCOURS GRATUITS EN LIGNE



Cartographie nationale de l'offre linguistique

Dans le cadre d'un appel à projets national financé par la Daaen (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité), le réseau des Carif-Oref, avec la collaboration de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), met à la disposition des acteurs [une cartographie des parcours de progression linguistique](#) liés au Contrat d'intégration républicaine (niveaux A1, A2, B1).

Cette cartographie nationale intègre également les actions :

- de développement des compétences transverses des programmes régionaux (CléA, Plan d'investissement dans les compétences, etc.),
- d'intégration en emploi (Préparation opérationnelle à l'emploi collective - POEC),
- et d'actualisation des compétences tout au long de la vie (certifications éligibles au Compte personnel de formation - CPF).



Illettrisme, livrets de formation à destination des conseillers OPCA/OPACIF

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) a produit, à l'attention des conseillers OPCA et OPACIF, [trois modules de formation](#). Ces livrets tendent à répondre à la problématique suivante : « Comment aborder l'illettrisme pour proposer une solution efficace ? ».

En effet, les acteurs de l'orientation et de la formation peuvent avoir besoin d'être outillés pour accompagner les adultes peu ou pas qualifiés, notamment pour repérer les compétences de base maîtrisées et construire dans un second temps, un projet de formation et d'évolution professionnelle adapté.



ILLETRONISME ET INCLUSION NUMÉRIQUE

Portail « Kit d'intervention pour accompagner les personnes éloignées de l'informatique »

Ce [portail s'adresse aux aidants numériques](#). Il a pour « objectif de permettre à toute personne, en particulier les non-professionnels de la médiation numérique, d'aborder rapidement les principaux enjeux de l'accompagnement des individus en difficulté sur les outils numériques ».

Son approche pragmatique est structurée en 4 objectifs, pour permettre aux aidants d'accueillir, de diagnostiquer, d'accompagner et d'orienter les publics en difficulté.



Kit ANLCI « Comment réussir l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme ? »

L'ANLCI a édité, à partir de 6 initiatives régionales menées en région Occitanie, un [kit de bonnes pratiques](#) visant :

- à faciliter l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme,
- à permettre aux personnes en difficulté avec les compétences de base d'acquies la compétence numérique,
- à utiliser le numérique comme un levier d'acquisition des compétences de base.

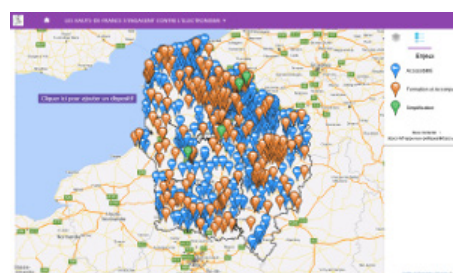


Cartographie régionale des ressources numériques en Hauts-de-France

La préfecture Hauts-de-France, via le SILLAB (laboratoire d'innovation publique), a édité et mis en ligne une [carte recensant plus de 800 dispositifs et lieux](#) permettant :

- de faciliter l'accès au numérique, via par exemple la mise à disposition de matériel informatique,
- de se former ou d'être accompagné à l'utilisation des outils numériques,
- d'obtenir une aide pour effectuer des démarches en ligne.

Cette carte s'adresse à la fois aux usagers comme aux professionnels et aux travailleurs sociaux souhaitant orienter ou faciliter l'accès des publics au numérique. Il est également possible d'actualiser et de compléter cette carte et y ajoutant de nouveaux dispositifs, via un formulaire transmis à la DRJSCS..



ILLETTRISME

Guide pratique : réussir la réinsertion des détenus en situation d'illettrisme

L'ANLCI a publié, en collaboration avec l'Administration Pénitentiaire, [un kit méthodologique](#) consacré aux actions de formation et à l'insertion professionnelle des détenus ou des personnes sorties de détention.

Ce kit s'appuie sur un retour d'expériences de deux associations œuvrant pour la réinsertion des détenus. Il permet :

- de mieux cerner l'illettrisme en milieu carcéral,
- d'apprécier les missions, les compétences, les modalités pédagogiques et d'intervention des deux associations,
- de disposer de conseils et de préconisations pour reproduire et essaimer ces bonnes pratiques au sein d'autres territoires.



Enquête Information et Vie Quotidienne 2011-2012

Cette [enquête conduite par l'INSEE](#) et baptisée « IVQ » pour « Information et vie quotidienne » a été menée pour la dernière édition en 2011 auprès de 13 750 ménages. Les individus interrogés sont âgés de 18 à 65 ans. Différents domaines sont évalués : le calcul, la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple.

Cette enquête a également fait l'objet d'une [synthèse régionale](#) sur le périmètre de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie.



Rapport du CESER relatif aux enjeux des politiques de maîtrise de la langue française

Courant avril 2016, Patrick Kanner, Ministre de la ville, a commandé au CESER un [diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française](#). Le CESER Hauts-de-France a ainsi élaboré un rapport visant à mieux prendre en charge les publics concernés : personnes en situation d'illettrisme, étrangers, français issus de l'immigration, etc. Ce rapport identifie le rôle des acteurs impliqués dans cette politique et dresse un état des lieux des déclinaisons territoriales, ainsi que les moyens mobilisés. En conclusion, des pistes visant à améliorer l'efficacité des dispositifs sont proposées.



ILLECTRONISME ET INCLUSION NUMÉRIQUE

Rapport du Secrétariat d'État « Stratégie nationale pour un numérique inclusif »

Ce [rapport](#), réalisé par le Secrétariat d'État au Numérique, vise à dessiner les contours d'une stratégie nationale d'inclusion numérique. Il dresse un état des lieux précis des usages numériques des Français et propose un ensemble de recommandations relevant :

- de l'identification et de l'orientation des publics,
- de la structuration de l'offre de médiation,
- à la proposition d'une stratégie locale de remédiation



Charte ANLCI « Pour que le numérique profite à tous »

Cette [charte](#), initiée par l'ANLCI et co-signée par plus de 60 structures, entreprises et associations, rappelle la place de plus en plus importante du numérique dans nos sociétés. Elle a pour but de susciter « une prise de conscience sur les conséquences concrètes de la digitalisation dans le quotidien des personnes confrontées à l'illettrisme et faire connaître les solutions qui ont fait leur preuve ».



ANI : Accord National Interprofessionnel

ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

ATD Quart Monde : Agir Tous pour la Dignité Quart Monde

C2RP : Centre Régional de Ressources pour les Professionnels

CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional

CFA : Centre de Formation pour Apprentis

CléA : Certification pour le socle de connaissances et de compétences professionnelles

COPANEF : Comité Paritaire interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation

CPF : Compte Personnel de Formation

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

CREFOP : Comités Régionaux de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DSNJ/DEPP : Direction du Service National et de la Jeunesse / Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance

EVADO : Evaluation à Distance sur Ordinateur

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FPSPP : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

GPI : Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IVQ : Information et Vie Quotidienne

JDC : Journée Défense et Citoyenneté

OF : Organisme de Formation

OPACIF : Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

POE : Préparation Opérationnelle à l'Emploi

PRF : Plan Régional de Formation

RCCSP : Référentiels de Compétences Clés en Situation Professionnelle

ROLL : Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture

RSA : Revenu de Solidarité Active

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

SIEG : Service d'Intérêt Economique Général

SII-LAB : Laboratoire d'Innovations et d'Investissement dans l'Economie Sociale et Solidaire

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

URLIP : Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme en Picardie

ZUS : Zone Urbaine Sensible

DES RESSOURCES ET DES OUTILS AU SERVICE DES ACTEURS DES TERRITOIRES EN HAUTS-DE-FRANCE

Être informé et comprendre les évolutions



- **Suivre l'actualité et les événements** au niveau des territoires, de la région et au national sur l'orientation, la formation et l'emploi,
- **Consulter la veille thématique** sur des sujets présents ou émergents par le « c2veille ». Recevoir gratuitement la revue de presse numérique le « C2presse »,
- **S'informer sur les métiers** : plus de 1500 présentations sur les métiers, (fiches descriptives et vidéo témoignages) **mais aussi les chiffres clés de l'emploi par zone géographique**, le nombre d'actifs par secteur, les projets de recrutements des entreprises.

Enrichir vos pratiques professionnelles



- **Comprendre et appréhender le contexte socio-économique territorial** et ses enjeux. **Approfondir sa connaissance de l'environnement de la formation professionnelle** (réformes, dispositifs, aides mobilisables,...),
- **Accéder à des études, diagnostics, enquêtes** sur la formation, tableaux de bord sectoriels, fiches de présentation par domaine Emploi-Formation,
- **Actualiser ses connaissances avec les dossiers thématiques** les « C2dossiers » traitant une actualité ou une priorité régionale ou nationale.

Accompagner et renseigner vos publics



- **Trouver une formation** avec la base de données de **l'offre de formation régionale : initiale, universitaire, en apprentissage et continue**. En quelques clics s'affichent les lieux de sessions de chaque formation sur l'ensemble du territoire, les places disponibles, les modalités de financement, les formations éligibles au CPF,...
- **Repérer un lieu d'accueil, d'information et de conseil par l'annuaire** des professionnels des Hauts-de-France ; au total plus de 1000 coordonnées mais aussi les horaires, les labels, le contact, le site web, ...
- **Consulter le vademécum des dispositifs et aides**, l'information est présentée sous forme de fiches descriptives classées par public, par financeur et par thème.





Retrouvez toutes
les publications et
l'actualité du C2RP sur

www.c2rp.fr



LE C2RP

Le C2RP, Carif-Oref, Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) remplit une mission d'intérêt public en faveur du déploiement des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi.

Structuré en groupement d'intérêt public (GIP), le C2RP est financé par l'État et la Région.

Lieu de partenariat, de production et de diffusion d'information, le C2RP contribue à l'aide à la décision des institutions et des Partenaires Sociaux et appuie les professionnels en charge de favoriser la continuité des parcours tout au long de la vie.

Membre du réseau des Carif Oref

C2RP

3 boulevard de Belfort
59000 Lille
Tél. : 03 20 90 73 00

